

SÉANCE DU 17 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Franck FOURNIER, Jean-Pierre GUAIS, Céline CHEVALIER, Anthony FOURNIER, Colette SEYEUX, Thomas JEANNEAU, Franck GAUTEUR, Marie-Françoise BOURGEAIS conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusée : Emmanuelle CLAIRET

Monsieur Franck FOURNIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Bienvenue à Aurélie COTTIER au poste d'accueil de la Mairie.

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2018 a été adopté à l'UNANIMITE.

PARTICIPATION CITOYENNE – PRESENTATION par la Brigade de Gendarmerie

Le dispositif de « Participation Citoyenne » est une démarche partenariale et solidaire. Instaurée pour la première fois en 2006, cette démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité séniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection, ...).

Il convient de privilégier une information pertinente, efficace et rapide ; pour la commune, sept à huit référents seraient nécessaires pour une action efficace.

Si la commune souhaite intégrer cette démarche, un protocole est rédigé entre le Préfet, le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie. Un rapport annuel sera rédigé.

2018039 - DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présentation : Monique CADOT

Déclarations d'intention d'aliéner :

- 2018-012 – Section AB 0166 – 16 rue de Laval – La commune n'exerce pas son droit de préemption
- 2018-013 – Section AB 192 et 614 – 2 et 4 rue de Bretagne – La commune n'exerce pas son droit de préemption

Concessions de terrain dans le cimetière communal :

- Concession n° 1156 : Mme JOURDAN née GILOT Marie-Josèphe – à compter du 18 avril 2018 pour 50 ans.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

2018040 – TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE (TE53) – Révision des statuts

Présentation : Hugues GENDRY

Le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Après lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical de TE53 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, ADOPTE la modification des statuts de TE 53.

2018041 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) – Adhésion au service « RGPD » du Centre de Gestion de la Mayenne et désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

Présentation : Monique CADOT

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Mayenne (dit le « CDG53 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 53 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 53 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 53 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le CDG 53,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG53 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à :

- signer la convention de mutualisation avec le CDG53 pour la première année (prestation mutualisée : 560 € / an)
- prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG53, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

2018042 – LES COMMISSIONS

2018042a) – GESTION DE L'ESPACE – 17 avril 2018

Présentation : Laurent LEFEVRE

Programme Voirie 2018

Comme prévu lors du vote du budget, nous vous proposons de lancer la consultation pour le parking du cimetière, puis de mettre en option n°1 la réfection du parking rue du Grand Plessis et en option n°2, le devant du parking Place Louis LE GOFF. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE de lancer la consultation de travaux de voirie 2018 sous forme de marché à procédure adaptée.

Dossier Accessibilité : Place de l'Eglise

Après accord d'une dotation DETR, nous pouvons lancer la consultation pour ce dossier.

Pavillon communal :

Le pavillon propriété de la commune, rue de Bretagne, nécessite un nettoyage de la façade. Le devis de la société Chesneau Environnement pour un nettoyage à la vapeur d'un montant de 2 712,55 € a été retenu par la commission : les murs de clôture de la propriété seront nettoyés par les agents.

Passages piétons :

A la demande de Nicolas Foubert, un passage piétons sera réalisé face à la maison des loisirs et nous vous proposons d'en mettre un en place rue du Figuier, en face de la propriété Guesdon.

Ateliers municipaux :

L'Avant-Projet Sommaire présenté par M. MALBOIS ne donnant pas entièrement satisfaction, une nouvelle rencontre sera nécessaire afin de définir les attentes des élus et des agents.

Terrain de pétanque

Un réaménagement du terrain de pétanque au niveau du plan d'eau serait nécessaire.

Questions diverses : Néant

2018042b) ENFANCE-JEUNESSE – 16 avril 2018

Présentation : Christine DE PONTFARCY

- Travaux au restaurant scolaire

Le renouvellement des stores intérieurs à lamelles orientables de la salle du restaurant scolaire est prévu pour 2018.

Nous prévoyons leur remplacement par des stores solaires intérieurs ou extérieurs à commande électrique.

Une visite de la salle des fêtes de Simplé sera organisée pour avoir un retour et se rendre compte du résultat obtenu (stores solaires extérieurs).

3 entreprises seront sollicitées : Guyon, Baron et Monnier.

- Travaux école élémentaire M. Carême

La réfection de 2 classes est prévue pour 2018.

Pour les sols les entreprises Atout carreaux et Manceau seront sollicitées.

Pour les murs : les entreprises Bourgeolay et Montembault (Béasse déjà réalisé)

Le renouvellement des radiateurs sera réalisé en interne.

- Effectif du restaurant scolaire

Les effectifs au restaurant scolaire sont en hausse. Il n'est pas rare d'y accueillir 220 enfants voir des pics à 235. La question de la capacité est de ce fait remise en cause. Cette hausse de l'effectif est également ressentie sur l'accueil périscolaire du matin et du soir.

Une réflexion est à mener sur la faisabilité d'un double service, utiliser une autre salle pour alléger l'effectif...

- Questions diverses

Echange sur l'approvisionnement de la cuisine centrale et sur toutes les sollicitations que nous pouvons avoir sur l'approvisionnement de proximité et de produits bio.

2018042c) ENFANCE-JEUNESSE – 14 mai 2018

Présentation : Christine DE PONTFARCY

Temps du midi

Un temps d'échange avec les responsables de services (restauration et alsh) et les directeurs d'école a eu lieu le 14 mai. Le but était de mettre en avant des solutions pour aménager le temps scolaire et éventuellement aller vers un double service.

- Une proposition d'horaire a été évoquée.
- Le responsable alsh essaie des améliorations pour gagner du temps (badgée, service des petits...)
- Deux rencontres sont prévues l'une à Ballots et l'autre à Entrammes.
- Se renseigner sur la possibilité de modifier le transport scolaire.

Travaux école

- **Réfection des sols des classes de C.P. et CE2**

Devis Atout carreaux : 9 699,18 €

Devis F. Manceau : 12 033,37 €

Il est proposé de retenir l'entreprise Atout carreaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** cette proposition à l'**UNANIMITE**.

- **Travaux de peinture des classes de C.P. et CE2**

Devis Elle M'peinture : 6300,48 €

Devis Bourjolay : 4173, 18 €

Devis Béasse : 5101,80 € (devis 2017 auquel il convient d'enlever la partie couloir qui a déjà été réalisée).

Il est proposé de retenir l'entreprise Bourjolay. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** cette proposition à l'**UNANIMITE**.

- **Pour l'équipement Informatique**, 3 entreprises seront sollicitées : Poirier, Alt informatique, Gendreau.

➤

Questions diverses

Service animation jeunesse

- L'intervention des jeunes à la constitution des colis pour la banque alimentaire fixée au 2 mai a été reportée.

Conseil municipal des jeunes

- Echange avec Loigné sur Mayenne pour l'éventuelle mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Une proposition nous est faite d'assister à une rencontre le 4 juin.

Inscriptions aux services municipaux

- Quelques familles omettent d'inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire et à la restauration. Le responsable du service va dans un premier temps essayer de les inciter à être plus rigoureuses. Il a été évoqué la possibilité de mettre des pénalités en place. (ce qui se fait déjà dans plusieurs communes)

Gaspillage alimentaire

- En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, l'objectif de l'année est de communiquer aux familles et à la population :
 - Pour les familles, il est convenu d'intervenir sur les temps de Kermesse des écoles le 24 juin avec un atelier d'une heure sur chaque site de 14 h 30 à 15 h 30 à M. Carême et de 15 h 30 à 16 h 30 à Ste Marie. Des enfants seront impliqués dans l'animation de ce temps.
 - Pour la population, Lisenn Mingant propose une exposition sur le gaspillage pour le salon des artisans commerçants de septembre.

2018042d) CULTURE-SPORTS – 26 avril 2018

Présentation : Isabelle SAUVE

◆ Règlement du cimetière

Après lecture, quelques modifications sont à effectuer. Le règlement a été transmis aux membres de la commission pour validation au prochain conseil.

◆ Fête de la musique

Le lieu : le parking de la Salle des Fêtes

Les intervenants :

- La Note
- Eddy Croissant : 2 musiciens
- Joachim Pannier : 3 musiciens
- Groupe d'élèves classe orchestre de Renazé (15 min)
- Flying Sound : 3 musiciens

Le repas :

- Saucisses – Frites : A.DELAUNE
- Desserts : Véronique POTTIER et Bernadette PROKAÏ

La buvette sera assurée par le comité de jumelage

Une réunion d'organisation avec les intervenants est prévue le vendredi 1^{er} juin 2018.

◆ Chaises salle des fêtes

A ce jour, devis reçus pour l'achat de 300 chaises vanoises, couleur gris clair M2 empilables et assemblables, pour la Salle des Fêtes :

- COMAT et VALCO : 5 674.00 € HT soit 6 808.80 € TTC
- MEFRAN Collectivités : 5 154.00 € HT soit 6 184 .80€ TTC
- BUREAU CONCEPT : 7 155,00 € HT soit 8 586,00 € TTC.

La commission propose de retenir la société MEFRAN Collectivités. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **RETIENT** MEFRAN Collectivités.

◆ Questions diverses

La commission souhaite acheter des oriflammes qui serviront aux différentes manifestations de la commune, vœux, inaugurations...

Le logo et le nom de la commune (QUELAINES SAINT-GAULT) seront inscrits sur ces oriflammes.

2018043 – RESIDENCE AUTONOMIE – Cotisation annuelle à Siel Bleu

Présentation : Hugues GENDRY

Actuellement, Siel Bleu intervient à la Résidence Autonomie un après-midi par semaine, pour des séances de gymnastique en faveur des résidents, mais aussi pour les habitants du Foyer L'Oasis, situé à proximité.

Il est proposé de demander aux participants du Foyer L'Oasis une cotisation financière annuelle de 60 € / an (pour 2018).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, DECIDE que chaque adhérent du foyer l'Oasis s'acquittera d'une cotisation annuelle de 60 € (pour 2018) pour participer aux activités de Siel Bleu.

Les recettes correspondantes seront encaissées au budget annexe de la Résidence Autonomie.

2018044 – QUESTIONS DIVERSES

2018044a) VOIRIE 2018 – Contrat de mission de conseil

Présentation : Laurent LEFEVRE

Au regard des divers programmes de voirie inscrits au budget primitif 2018, la commune a souhaité faire appel à un maître d'œuvre pour l'élaboration des descriptifs, la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Mr BEAUDOUIN Bernard, conseiller en développement et aménagement, qui assure cette mission a été sollicité pour la remise d'une offre de prestation pour un montant forfaitaire de 700,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la proposition de contrat de mission de conseil et retient l'offre de Monsieur Bernard BEAUDOUIN,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

2018044b) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – Parking cimetière (près maison médicale)
Présentation : Hugues GENDRY

Monsieur GENDRY présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** du parking du cimetière (situé près de la maison médicale, rue des Forges). Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux	Participation commune (75 % du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4 %	Montant total à la charge de la commune
4 600,00 €	3 450,00 €	184,00 €	3 634,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à la charge de la commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE, DECIDE :**

1° d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de fonds de concours d'un montant de :	3 634 €	Imputation budgétaire en section investissement – dépense au compte 2041582 (programme 1804)
--	---------	--

2° d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

2018044c) BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n° 1
Présentation : Laurent LEFEVRE

Compte tenu des décisions ci-dessus, il convient d'opérer des virements de crédits, ainsi qu'il suit :

Section investissement	Montant initial	DM 1	Nouveau Montant
Prog 1812 – Art 2152 : Panneaux signalisation	2 500,00 €	- 1 015,00 €	1 485,00 €
Prog 1804 – Art 2041582 :		+ 2 619,00 €	

Voirie / Luminaires parking	0	+ 1 015,00 €	3 634,00 €
Prog 1804 – Art 2152 : Voirie/Luminaires	40 320,80	- 2 619,00 €	37 701,80 €

Section fonctionnement	Montant initial	DM 1	Nouveau Montant
D 022 – Dépenses imprévues	28 207,44 €	- 560,00 €	27 647,44 €
D 6188 – Autres frais divers (Prestation Centre de Gestion RGPD)	20 152,00 €	+ 560,00 €	20 712,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

2018044d) SALON DES ARTISANS ET COMMERCANTS – Demande de l'association
Présentation : Monique CADOT

Afin de préparer le prochain salon des artisans et commerçants de la commune, prévu les 15 et 16 septembre prochain, le bureau de l'association émet plusieurs souhaits. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, apporte les réponses suivantes :

Demands	Réponses
Pose de moquette	Par les agents et les élus
Raccordement électrique intérieur et extérieur	Electricien de l'association + agent communal pour l'accompagner
Installation du chapiteau fourni par la communauté de communes du Pays de Craon	Association + agents communaux
Prise en charge et gestion du pot d'ouverture du samedi midi	Commune
Service en buvette par quelques élus le week-end	Réponse négative
Utilisation la salle du club-house	Accord (avis favorable du club de foot)
Utilisation du terrain d'entraînement B	Accord (en fonction de la météo)
Invitations officielles (élus...)	Commune
Feu d'artifice du dimanche soir	Commune
Gratuité salle des fêtes pour le samedi soir	Accord
Gratuité de la salle des sports	Accord

2018044e) BILAN des « MOTARDS ONT DU CŒUR »

Présentation : Sandrine HAMON

70 motos – 120 au départ de Craon – Certains ont abandonné compte tenu de la météo. Les motards présents ont apprécié la halte à Quelaines Saint-Gault et la collation.

2018044f) BILAN du JUMELAGE

Présentation : Monique CADOT

Une plaquette a été remise à toutes les familles – Les sorties et rencontres ont été appréciées par tous. L'association prépare le bilan financier de ce 25^{ème} anniversaire du jumelage entre les deux communes.

2018044g) DATES A RETENIR et OBSERVATIONS

28 mai 2018 à 14 h 30 : Assemblée générale de l'ADMR

02 juin 2018 à 10 h : Inauguration des vestiaires sportifs

Des erreurs de la Poste lors de la distribution des bulletins municipaux.

Il n'y a plus de questions diverses ; la séance est levée à 0 h 15